Suppressions d'emplois d'emplois 2018 :

UNE CATASTROPHE POUR LE SERVICE PUBLIC ET SES AGENTS !!!

Le Comité Technique Local (CTL) du 18 décembre aura à traiter des suppressions d'emplois au sein de la Direction Départementale des Finances Publiques du 54.

Ainsi, en Meurthe et Moselle ce seront 23 emplois qui seront sacrifiés sur l'autel du libéralisme.

Ceux-ci s'ajoutent aux 358 emplois supprimés lors des 10 dernières années.
Alors que nous étions près de 1200 il y a quelques années, en 2018, il n'y aura plus que 821 emplois des Finances Publiques implantés en Meurthe et Moselle. Soit une baisse de l'ordre de 30 % sur la période.

Tout cela avec des charges de travail au même niveau voire même supérieures

Le résultat net pour les services est catastrophique car ces suppressions s'ajoutent à celles des années précédentes et augmentent donc la pression sur chaque agent.

A	B	B géo	C	**TOTAL**
- 1	- 12	- 1	- 9	**- 23**

Face à cette situation, la détermination des agents des Finances Publiques qui ont répondu en nombre aux appels à la grève interprofessionnels, Fonction Publique et DGFiP des 12 septembre, 21 septembre, 10 octobre, 19 octobre, 16 novembre et 23 novembre n'est plus à prouver.

Cela a mis, une fois encore, en exergue le fort mécontentement des personnels lassés de la dégradation de leurs conditions d'exercice des missions au sein de la DGFiP, ils ont une nouvelle fois dénoncé l'incapacité manifeste du Directeur Général à défendre ses agents et ses services, et condamné les régressions que celui-ci leur impose dans ses choix stratégiques pour notre administration.

Il n'y a bien que la Direction Générale et les Ministres pour considérer que malgré tout, on va pouvoir travailler sereinement à la DGFiP.

Car partout ce sont bien des collègues en souffrance qui ne peuvent plus effectuer leurs missions et répondre aux besoins des usagers…

Pour la CGT, il est grand temps que nos Directions, aussi bien nationales que locales, entendent enfin leurs agents et répondent à leurs légitimes revendications.

En cas de non-recevoir, celle-ci ne baissera pas les bras et indiquera rapidement les modalités des suites à donner aux diverses actions en cours.

Nancy, le 27 novembre 2017